



**COMMUNE DE CHAVANNES-DE-BOGIS**  
*Municipalité*

**AU CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS**

**PREAVIS N° 8/2024**

**Budget 2025 de la bourse communale**

Responsable du dossier :

Alain Barraud, Syndic

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## A. Préambule

Le budget de la commune pour l'exercice 2025 est annexé à ce préavis **pour approbation**. Celui-ci présente :

• Aux recettes	<b>CHF 8'779'004</b>
• Aux charges	<b>CHF 10'062'004</b>
soit un excédent de charges de	<b><u>(CHF 1'283'000)</u></b>

Une nouvelle fois, le budget présente un déficit très important. Il faut tout d'abord, comme pour les précédents budgets, pondérer cette situation car les acomptes 2025 demandés par le Canton pour la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) sont plus élevés que s'ils étaient calculés sur les recettes fiscales réellement budgétées. En effet, le Canton calcule ses acomptes sur la base des comptes 2023. Cas échéant, toutes choses égales par ailleurs et à la lumière des éléments connus à ce jour, les factures du Canton calculées sur la base des montants d'impôts budgétés pour 2025 laisseraient apparaître un montant inférieur d'environ CHF 450'000.-, ce qui donnerait un déficit global de l'ordre de CHF 830'000.-.

De plus, comme chaque année, les incertitudes liées à la situation politique internationale compliquent les prévisions de rentrées fiscales. La trésorerie de la Commune est toujours saine actuellement. Nous souhaitons pouvoir continuer à faire face à nos dépenses courantes sans recourir à l'emprunt et avons maintenu notre taux d'impôt communal à 58 centimes, taux tout à fait comparable à ceux des communes de Terre Sainte.

D'autre part, ce budget 2025 doit tenir compte de nouveaux éléments, hormis la mise en place de la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, qui n'affecte pour l'instant pas significativement nos comptes communaux. La mise en place d'un 'Plan énergie et climat communal' (PECC) entraîne certaines charges de gestion et de plantations diverses. La récente acquisition de la parcelle 188 augmente le patrimoine immobilier communal et fera l'objet d'une réflexion quant à son futur développement.

Enfin, la mise en place d'une comptabilité MCH2 à partir de l'exercice 2027 occasionne déjà quelques changements et modifications dans la manière d'enregistrer certaines pièces.

## B. Commentaires

### 1. Administration générale

Budget 2025	Budget 2024	Ecart B25 / B24	Comptes 2023	Ecart B25 / R23	Comptes 2022
-991'000	-842'000	-149'000	-790'813	-200'187	-789'990

#### 'Entretien matériel et mobilier'

Les écarts avec les comptes 2023 et le budget 2024 proviennent du transfert des charges informatiques dans une nouvelle rubrique '19'.

#### 'Réception et manifestations'

En augmentation de CHF 28'000.- environ par rapport aux comptes 2023 :

- CHF 5'000.- prévus pour diverses séances PECC avec la population ;
- CHF 3'000.- budgétés pour d'éventuelles réceptions ;

- CHF 7'000.- budgétés pour diverses manifestation (nouveaux habitants, majoritaires) et indemnisation de sociétés locales organisatrices. Très peu de manifestations avaient eu lieu en 2023, ce qui justifie l'écart budgétaire ;
- CHF 10'000.- supplémentaires pour la sortie et le Noël des aînés.

#### 'Honoraires et prestations de service' :

Ce poste comprend les sous-groupes suivants :

- **Bourse** : CHF 59'000.-, soit une augmentation de 10 KCHF par rapport à 2023. Ceci est dû à un budget prévu pour le passage à MCH2. A priori, ce budget ne serait nécessaire qu'en 2026 et ne sera donc pas utilisé cas échéant.
- **Révision des comptes** : CHF 4'500.- : sans changement.
- **Archivage** : CHF 44'000.-, décomposés de la manière suivante :
  - CHF 5'000.- : archivage courant ;
  - CHF 15'000.- : archivage exceptionnel d'un nombre très important de dossiers de construction, qui sont actuellement non encore répertoriés ;
  - CHF 14'000.- : restauration et digitalisation du plan exceptionnel de la commune, datant de 1747. Cette pièce, aux dires de l'archiviste, est unique dans le district et mérite absolument d'être restaurée, d'autant plus qu'elle peut maintenant être conservée dans un local d'archives adéquat. Demande a été faite auprès des archives cantonales pour savoir si un subside pourrait être obtenu ;
  - CHF 10'000.- : digitalisation des archives de la Municipalité et Conseil général datant de plus de 100 ans, soit jusqu'en 1920 environ. Le premier Registre pour la Municipalité date d'avril 1722 et le premier Livre de Commune pour les communiens (ancêtre du Conseil général) date de janvier 1734.  
 Ces deux derniers montants peuvent paraître importants mais ils permettront de rendre accessible pour une très longue durée des archives tout à fait intéressantes et permettant de retracer l'histoire de notre village.
- **Assurances** : CHF 9'000.- : sans changement majeur.
- **Avocats, conseils juridiques** : CHF 30'000.- : en augmentation de 8 KCHF par rapport à 2023. Ce montant n'est qu'un budget. A ce jour, nous n'avons pas de contentieux majeur et ce budget ne sera utilisé qu'en cas de besoin.
- **Ingénieurs et consultants** : CHF 30'000.- : en augmentation de 10 KCHF par rapport au budget 2024. Il comprend CHF 7'500.- pour la société Lyka, qui nous suit en étant l'interface avec le Canton sur le dossier PECC. Le solde représente le montant budgété depuis quelques années, utilisé en fonction de l'actualité des dossiers.
- **Divers** : CHF 6'500.- : sans changement. Cela recouvre le coût des annonces dans la Côte et la FAO, l'abonnement au site du Registre foncier, les frais de poursuites et les frais bancaires et de cartes de crédit.

'Cotisations' : En légère augmentation dû au nombre d'habitants.

'Aides, dons et participations' : Ce poste comprend principalement le soutien à la télévision locale NRTV à hauteur de CHF 5'000.-, le soutien au réseau agro-écologique Eco Terre-Sainte, la participation au plan de mobilité inter-entreprises et l'application 'Guichet mobile' chapeauté par Région de Nyon ainsi que les dons à différentes sociétés ou associations locales.

- **Personnel** : Une hausse de 1.00% des salaires du personnel administratif couvrira l'augmentation du coût de la vie. Il a été accordé une hausse de 0.75% au personnel de la conciergerie et de la voirie avec une réduction de l'horaire de travail de 41 à 40 heures par semaine. Le but d'amener l'ensemble du personnel à travailler 40 heures par semaine à partir de 2025 est atteint. L'arrivée à la retraite au mois d'août prochain d'un des employés de voirie, actuellement à 60%, ouvrira la possibilité de l'engagement d'un 100%,

au vu de l'augmentation du travail à l'extérieur notamment en lien avec le PECC et l'acquisition de la parcelle 188.

- **Tourisme** : Les conséquences de l'ouverture d'un hôtel important sur la commune de Founex ne sont pas encore mesurables. Nous avons maintenu le même nombre de nuitées que pour 2024, soit 25'000. De toute manière, cela n'a pas d'incidence sur le résultat puisque cette rubrique s'équilibre via un fonds de réserve. La Municipalité utilise partiellement ce fonds pour couvrir le coût annuel de l'exploitation de la station 'Vélo en libre-service' (VLS) pour CHF 10'000.-.
- **ARSCO** : Nouvelle rubrique. Comme prévu, ARSCO développe ses activités dans deux domaines :
  - **Piscine – patinoire** : Cette infrastructure doit ouvrir ses portes durant l'été prochain. La part de ses coûts d'exploitation concernant l'utilisation par le scolaire est répercuté dans les comptes de l'APEJ et celle concernant l'utilisation par le public est refacturé aux communes proportionnellement au nombre d'habitants.
  - **Centre sportif** : ARSCO, via un droit de superficie distinct et permanent (DDP), reprendra au 1<sup>er</sup> janvier 2025 les constructions et installations du Centre sportif des Rojalets actuellement propriété des communes de Commugny et de Coppet, sur le territoire de cette dernière. Tout comme pour la piscine – patinoire, les coûts seront répartis entre l'APEJ et les communes.
- **Transports publics** :
  - La facture cantonale de participation aux déficits des Transports publics est en progression constante. D'environ 70'000.- en 2022 et 2023, elle est de CHF 77'500.- au budget 2024 et passe à CHF 91'620.- pour le budget 2025.
  - Le soutien au coût de l'abonnement annuel de transports publics pour nos habitants est augmenté de CHF 100.- pour être fixé à CHF 300.-.
  - Le coût de la cotisation aux vélos en libre-service (VLS) d'environ CHF 10'000.- est prélevé sur le Fonds de réserve 'Tourisme'.
  - Mobilité innovante : depuis 2024, un montant de CHF 9.- par habitant est budgété pour la création d'un Fonds (Région de Nyon) destiné à poursuivre les efforts de développement de la mobilité, qu'elle soit en Transports Publics ou dite 'douce'.
- **Informatique** : Nouvelle rubrique, mise en place pour répondre aux futures exigences MCH2. Les montants budgétés couvrent le renouvellement de matériel ainsi que les contrats de maintenance et heures d'intervention de notre fournisseur, l'entreprise OFISA.

## 2. Finances

Budget 2025	Budget 2024	Ecart B25 / B24	Comptes 2023	Ecart B25 / R23	Comptes 2022
3'494'000	3'953'000	-459'000	4'804'365	-1'310'365	4'499'138

Comme à son habitude, la Municipalité est restée prudente dans ses prévisions de rentrées fiscales, au regard des chiffres des dernières années. D'autre part, la NPIV a transformé le calcul de la péréquation : cela impacte ce poste de CHF 800'000.- supplémentaires par rapport au budget 2024 alors que le montant versé à titre de participation à la cohésion sociale (voir plus bas, compte de catégorie 7) est réduit de CHF 600'000.-. Globalement, la charge de la NPIV pour notre Commune se situe dans la même proportion par rapport aux impôts encaissés, soit entre 53 et 54% depuis 2020. Selon les promesses du Canton, ce taux devrait se réduire dans les années à venir.

Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que ceux sur le bénéfice et le capital des personnes morales, sont budgétés proches des comptes 2023. Les tendances

à fin octobre 2024 sont pour l'instant légèrement supérieures à celles d'octobre 2023. Intérêts des dettes à court terme : Pour mémoire, trois emprunts sont actuellement ouverts :

- Echéance 10.2025 CHF 1'000'000.- taux 0.15% CHF 1'500.-
- Echéance 4.2031 CHF 1'400'000.- taux 2.25% CHF 31'500.-
- Echéance 10.2034 CHF 2'575'000.- taux 1.28% CHF 32'960.-

Nous avons budgété CHF 10'000 supplémentaire pour le renouvellement du premier emprunt arrivant à échéance en octobre prochain ainsi qu'un éventuel emprunt supplémentaire lié au développement possible de la parcelle 188.

**'Fonds de péréquation'** : Dans le cadre de la NPIV, ce poste se compose de deux montants :

- Péréquation des ressources, répartie elle-même en deux volets :
  - Solidarité principale : 80% de l'écart entre le revenu fiscal standardisé par habitant cantonal (CHF 3'291.20) et communal (CHF 4'410.20). Cela représente CHF 1'247'895.- ;
  - Prélèvements conjoncturels : 50% des impôts sur les successions, de l'impôt sur les gains immobiliers et des droits de mutations (= CHF 421'062.-) et 30% de l'impôt sur les frontaliers (=CHF 154'088), soit un total de CHF 575'000.-. Les prélèvements conjoncturels totaux sont ensuite redistribués aux communes en fonction de leur nombre d'habitants. Nous 'récupérons' dès lors CHF 266'612.-.
- Charges particulières des villes, répartie elle-même en deux volets :
  - Couche population : contribution de la Commune à hauteur de CHF 545'529.-.
  - Déficit des lignes de trafic urbain : contribution fixée à CHF 162'623.-.

Basé sur les comptes 2023, les acomptes 2025 sont provisoirement trop élevés au vu de notre projection de recettes fiscales (environ CHF 450'000.-).

Les amortissements 'obligatoires' ont été budgétés, conformément aux différents préavis déjà votés. Ils se situent au même niveau que ceux du budget 2024.

### 3. Domaines et bâtiments

Budget 2025	Budget 2024	Ecart B25 / B24	Comptes 2023	Ecart B25 / R23	Comptes 2022
-102'000	-142'000	40'000	-42'877	-59'123	-1'082

**Terrains et forêts** : Rien de particulier à mentionner.

**Maison communale** : Un montant de CHF 21'000.- est budgété pour la rénovation des auvents, du porche et de la façade. Dans le cadre du PECC, un montant de CHF 3'000.- a été budgété afin d'obtenir le CECB de ce bâtiment (Certificat énergétique cantonal des bâtiments). Ce certificat évalue la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global ainsi qu'un calcul des émissions directes de CO<sub>2</sub>.

**Bâtiment de la Poste** : La climatisation des locaux de l'ancienne épicerie doit être remplacée. Un montant de CHF 10'000.- est budgété mais nous n'avons pas encore obtenu l'accord de Bogis-Bossey pour procéder à ce remplacement nécessaire.

**Pavillon Lac** : Rien de particulier. La vétusté de ce bâtiment, à l'origine provisoire, entraîne un entretien minimal pour l'instant dans l'attente d'une réflexion globale sur le périmètre scolaire lorsque le PACom entrera définitivement en vigueur.

**Ecole** : Il est prévu de refaire la peinture des halls et des couloirs pour CHF 23'000.-. Il est à noter que ce bâtiment, malgré son relatif jeune âge, demandera de l'entretien durant les années à venir. Les imputations internes ont été rectifiées et sont en adéquation avec les

comptes 2022 et 2023. La partie de l'entretien, désormais assuré par une entreprise, impacte le compte 'Entretien', comme dans les comptes 2023.

**Centre communal** : Quelques charges spécifiques sont prévues :

- **'Achat de matériel'** : Un montant de CHF 10'000.- est prévu pour le remplacement des congélateurs et des ' tiroirs frigorifiques ' de la cuisine. Un montant identique est budgété pour le remplacement de la console de sonorisation, devenue obsolète.
- **'Entretien'** : En plus de l'entretien courant, il est prévu d'installer/remplacer des thermostats pour le chauffage au sol nécessaires pour obtenir un chauffage adapté pour chaque pièce du bâtiment (CHF 20'000.-). Différents travaux sont prévus dans les sous-sols ainsi que sur les portes vitrées donnant sur l'esplanade.

**Auberge** : Rien de particulier.

**Voirie** : **'Entretien'** : les luminaires du local de lavage seront remplacés par des LED (CHF 4'000.-).

**Parcelle 188** : Nouvelle rubrique, suite à la récente acquisition de cette parcelle. L'état locatif est d'environ CHF 100'000.- et, pour l'instant, les contrats ont été reconduits avec les entreprises actives avec l'ancien propriétaire à une exception près. Nos employés de voirie seront en charge de l'entretien des extérieurs. Les montants budgétés sont une estimation basée sur la lecture des rapports 2022 et 2023 de la régie en charge de la gestion de ce bâtiment.

#### 4. Travaux

Budget 2025	Budget 2024	Ecart B25 / B24	Comptes 2023	Ecart B25 / R23	Comptes 2022
-377'000	-346'000	-31'000	-382'558	5'558	-362'936

**Routes** :

- **'Achats de matériel'** : Un montant de CHF 7'500.- est prévu pour l'achat d'un radar pédagogique mobile.
- **'Entretien'** : Hormis l'entretien courant, il est prévu principalement :
  - CHF 10'000.- pour des luminaires de Noël ;
  - CHF 11'500.- pour l'entretien de candélabres et de transformateurs de la Romande Energie.
- **'Entretien véhicules'** : CHF 5'000.- sont prévus pour l'entretien du camion.

**Parcs, promenades, cimetière** :

- **'Entretien'** : Ce poste est en diminution car nous avons pu mettre un terme au contrat qui nous liait avec l'entreprise en charge de l'entretien de divers massifs, ce travail pouvant désormais être assuré par nos employés.
- **'Décoration'** : Hormis le montant destiné au fleurissement de notre village, un montant de CHF 20'000.- a été budgété pour des mesures PECC, soit la plantation d'arbres et le remplacement de haies.
- **'Honoraires, prestations de service'** : Dans le cadre du PECC, un diagnostic de la biodiversité des espaces verts communaux est effectué. Ce montant est intégralement pris en charge par le Canton sous 'Remboursement de frais'.
- **'Aire de jeux intercommunale'** : Rien de particulier.

**Ordures ménagères** : Ce poste est équilibré par un prélèvement budgété au fonds de réserve spécifique pour CHF 52'000.-.

- **'Part à déchetterie intercommunale'** : Le montant de CHF 124'000.- représente la part de notre Commune, soit les 60% du coût total de la déchetterie.
- La taxe déchets est maintenue à CHF 90.- HT. Pour rappel, la réserve s'élève, au 31 décembre 2023, à CHF 131'000.- environ.

## 5. Instruction publique et cultes

Budget 2025	Budget 2024	Ecart B25 / B24	Comptes 2023	Ecart B25 / R23	Comptes 2022
-955'000	-905'000	-50'000	-799'960	-155'040	-761'218

Ce poste est en augmentation significative par rapport aux comptes 2023 et 2022. Cette progression est notamment due à l'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire. Les charges de l'enseignement primaire et secondaire sont réparties entre les communes pour 50 % en proportion de la population et pour 50 % en proportion du nombre d'élèves.

- Enseignement primaire : Baisse du nombre d'élèves de 133 pour 2023 à 123 prévu en 2025. Le coût par élève progresse par contre de CHF 3'467.- à CHF 3'976.-, soit 14,7%.
- Enseignement secondaire : Forte progression du nombre d'élèves de 28 pour 2023 à 41 prévu en 2025. Le coût par élève est stable à environ CHF 10'400.-.

**Temples et cultes** : Le montant budgété a été maintenu à CHF 16.- par habitant.

## 6. Police

Budget 2025	Budget 2024	Ecart B25 / B24	Comptes 2023	Ecart B25 / R23	Comptes 2022
-396'000	-395'000	-1'000	-391'066	-4'934	-363'335

**Corps de police et Contrôle des habitants** : Rien de particulier.

**Défense contre l'incendie** : Supérieur au budget 2024 en raison de l'acquisition d'un véhicule.

## 7. Sécurité sociale

Budget 2025	Budget 2024	Ecart B25 / B24	Comptes 2023	Ecart B25 / R23	Comptes 2022
-1'956'000	-2'556'000	600'000	-2'392'079	436'079	-2'219'087

**71 - Service social** : Ce poste concerne principalement les différentes formes d'accueil de jour des enfants. La répartition des charges a été rendue plus précise grâce à un calcul basé sur les 'heures prestées'. Globalement, il a augmenté de plus de 40% entre les comptes 2023 (CHF 416'656) et le budget 2025 (CHF 588'000).

- **Accueil parascolaire primaire** : En progression de CHF 118'134.- en 2023 à CHF 137'900.- pour le budget 2025, soit +16.7% ;
- **Accueil vacances parascolaires** : Nouveau poste pour CHF 5'350.- ;
- **Accueil collectif préscolaire** : En progression de CHF 199'663.- en 2023 à CHF 303'650.- pour le budget 2025, soit +52.1% ;
- **Accueil en milieu familial** : En progression de CHF 74'906.- en 2023 à CHF 93'400.- pour le budget 2025, soit +24.7% ;

- **Centre des jeunes, travailleur social de proximité** : En progression de CHF 18'040.- en 2023 à CHF 22'000.- pour le budget 2025, soit +21.9% ;

**72 - Prévoyance sociale** : La NPIV provoque une réduction de ce poste d'environ 600 KCHF. Il passe de CHF 1'969'904 en 2023 à CHF 1'353'000 pour le budget 2025. Son calcul en franc par habitant implique la disparition du lien avec le montant des impôts perçus.

### **C. Conclusion**

Le Budget 2025 présente un excédent de charges de CHF 1'283'000.-.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS**


- Vu** Le préavis municipal N° 8/2024, relatif au budget 2025 de la bourse communale.
- Ouï** Le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant** L'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

#### **DÉCIDE**

- D'approuver** Le préavis municipal n° 8/2024 relatif au budget 2025 de la bourse communale

Ainsi approuvé par la Municipalité le 26 novembre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

  
**Alain Barraud**  
Syndic



  
**Aline Douvé**  
Secrétaire municipale

- Budget 2025 de la Commune de Chavannes-de-Bogis